

Année 2008  
Mars - N° 33

Vous souhaitez d'autres informations :  
Site internet [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

A vos  
Agendas

## Journées Découverte Club

12 & 13  
avril 2008

### PARTICIPEZ A L'OPERATION LICENCE DECOUVERTE - 12 et 13 Avril...(\*)

Afin de promouvoir la licence découverte, valable pour les archers souscrivant leur première licence entre mars et septembre, la FFTA propose aux clubs affiliés une opération spéciale, les 12 et 13 avril prochains. (\*)

L'objectif est d'encourager les clubs à organiser un temps fort au printemps pour accueillir de nouveaux licenciés.

Les clubs désirant participer à l'opération peuvent s'inscrire à la FFTA, un kit promotionnel gratuit contenant une banderole FFTA, autocollants, dépliants, certificats d'initiation, quelques porte clés à l'effigie de Xian la mascotte, une série d'affiches leur sera adressé.

Les axes de communication de cette campagne de promotion seront le bien être, la présentation des différents types de pratique, la convivialité et les valeurs morales liées au respect, à la citoyenneté, à l'honnêteté.

Contact : [l.sorel@ffta.fr](mailto:l.sorel@ffta.fr)

(\*) Dates conseillées par la FFTA



## Championnats d'Europe - Vittel 12 au 17 mai 2008

Les Championnats d'Europe à Vittel approchent ; nous vous attendons nombreux dans les tribunes pour soutenir les archers de l'équipe de France et pour voir évoluer les meilleurs archers européens à moins de trois mois des Jeux Olympiques de Pékin. Vous pourrez également y rencontrer de nombreux fabricants et distributeurs, dans le cadre du village des exposants du championnat !

Nous comptons sur vous, dirigeants de clubs pour promouvoir cet événement et pour organiser les déplacements avec vos archers.

N'oubliez pas que les archers qui le souhaitent, pourront disputer le dimanche 18 mai une compétition à 2x70m sur le terrain du championnat, ainsi qu'un tir en campagne !

Toutes les informations se trouvent sur le dépliant ci-joint et sur le site web du Championnat : [www.arc-vittel2008.com](http://www.arc-vittel2008.com)



Lettre aux Clubs

[www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

### Assemblée Générale Ordinaire/Extraordinaire de la Fédération Française de Tir à l'Arc Maison du Sport Français 1 avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS CONVOCATION - Samedi 5 avril 2008

Les délégués de clubs dûment mandatés lors des assemblées générales de ligue composent l'Assemblée Générale.

- |       |  |
|-------|--|
| 8h30  | Accueil des délégués, remise des dossiers  |
| 9h30  | Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président<br>Présentation du rapport moral - questions/réponses<br>Rapport de gestion du Trésorier<br>Rapport du Commissaire aux comptes<br>Quitus au trésorier<br>Prix de la licence 2009<br>Présentation du Budget Prévisionnel<br>Modification des statuts (en Assemblée Générale extraordinaire) et règlement intérieur<br>Dopage<br>Handicap<br>Sécurité |
| 12h30 | Apéritif - déjeuner  |
| 14h00 | Présentations de nos principales actions<br>Labellisation des clubs<br>Tir à l'Arc à l'école<br>Sport à la Playa<br>Journée Découverte<br>Schéma directeur de nos équipements  |
| 15h30 | Honorons nos champions internationaux et nos dirigeants - Rappel et présentation des organisations de nos différents championnats nationaux 2007.  |
| 16h00 | Clôture de l'Assemblée Générale  |

## Financement associatif - Questionnaire en ligne

Afin de connaître les moyens actuels de financement des associations, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a lancé une enquête sur son site Internet [cpca.asso.fr]. Cette enquête étant destinée aux associations et leurs dirigeants, ces derniers sont donc invités à répondre à un questionnaire directement en ligne. Très importants, les résultats de cette consultation sont destinés à dresser un état des lieux, qui servira de base pour ouvrir, avec les pouvoirs publics, un débat sur les moyens à mettre en œuvre pour consolider le financement des associations.

A terme, la CPCA souhaite que les outils et mesures de consolidation du financement pour le secteur associatif répondent aux réels besoins des associations. A vos ordinateurs !

Ce questionnaire est directement accessible à l'adresse suivante :

<http://cpca.asso.fr/phpsurveyor/index.php?sid=5>

## Formation

Une erreur s'est glissée dans « le schéma passerelle formation ».

Pour les instructeurs, la formation complémentaire valide le diplôme d'entraîneur 1 comme pour les initiateurs. Seuls les entraîneurs de club peuvent obtenir le diplôme d'entraîneur 2 par le biais de la formation complémentaire.

## Formation professionnelle continue

La branche sport a désigné deux OPCA (**O**rganisme **P**aritaire **C**ollecteur **A**gréé) pour collecter la contribution à la formation professionnelle continue. « Uniformation » récupère obligatoirement les fonds réservés au Droit Individuel à la Formation (DIF) et au Congé Individuel de Formation (CIF). Pour le plan de formation et la professionnalisation, le versement peut être fait soit aux « AGEFOS PME », soit à « Uniformation ».

La FFTA va signer une convention de partenariat avec les « AGEFOS PME grand compte ».

Ce Partenariat permettra de faciliter la prise en charge des formations individuelles des salariés des clubs affiliés, mais aussi de pouvoir organiser des formations, validées par la branche sport [catalogue] aidée financièrement par les « AGEFOS PME ».

Pour bénéficier de ces aides, il faudra, évidemment que les structures cotisent aux « AGEFOS PME » pour la partie plan de formation. Pour cela

Les clubs employeurs, qui vont recevoir bientôt l'appel à cotisation pour la formation professionnelle, doivent donc :

faire un premier versement à « Uniformation » (versement obligatoire à cet OPCA dans le cadre du droit individuel à la formation : DIF et du contrat individuel à la formation : CIF)

faire un deuxième versement aux « AGEFOS PME » pour le plan de formation et la professionnalisation

**Il faut donc envoyer deux chèques !**

La prise en charge des formations n'est pas proportionnelle aux cotisations !. Ceci est très intéressant pour les employeurs de moins de 10 salariés !.

Les « AGEFOS PME » ont un correspondant régional, qui pourra aider les employeurs. Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter le responsable formation de la FFTA - [l.vallet@ffta.fr](mailto:l.vallet@ffta.fr) / 01.48.12.12.28

## Un plan Fédéral sur la sécurité de la pratique

Les premières personnes concernées par la sécurité de la pratique sont les dirigeants d'associations, lesquels sont amenés à organiser la pratique dans leurs clubs et en compétitions.

L'article L 131.16 du code du sport accorde la compétence aux fédérations « d'édicter les règles techniques propres à leur discipline » ainsi que « les règlements relatifs à l'organisation de toutes manifestations ouvertes à leurs licenciés ».

En cas d'accident pour manquement aux règles de prudence, les clubs, les dirigeants, les cadres peuvent engager leur responsabilité pénale. La Fédération a donc le devoir de leur permettre précisément de prendre les mesures préventives qui s'imposent.

La sécurité, c'est certes une affaire de réglementation, mais aussi et surtout de comportement en dehors de toute relation contractuelle.

Le comité directeur du 25 et 26 janvier dernier a donc validé un plan fédéral sur l'hygiène et la sécurité né des réflexions et des expériences.

En premier lieu, l'Assemblée Générale sera invitée à adopter une annexe au règlement intérieur de la FFTA intitulé « **règlement général sur l'hygiène et la sécurité** ».

Ce règlement précise les obligations de chacun en matière de sécurité et rappelle les dispositions réglementaires obligatoires pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. Il engage notamment le club à adopter un règlement intérieur qui intègre les dispositions incontournables que sont l'assurance, l'encadrement, les règles d'hygiène et de sécurité, l'affichage des n° d'urgence, la vérification des équipements...

En second lieu, la Fédération propose des solutions clés en main pour maîtriser l'ensemble du dispositif d'hygiène et de sécurité en s'appuyant sur le guide du dirigeant. Des fiches seront disponibles début mars [site internet [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)]. Elles proposeront :

un modèle type de texte à intégrer dans le règlement intérieur du club.

la sécurité à prévoir autour d'une aire de tir, **quelque soit la forme de pratique (loisir, entraînement ou compétition) ;**

outre les consignes de sécurité réglementaires, celles qui relèvent de l'enseignement et du comportement **des pratiquants**.

Avec ce plan, la Fédération souhaite permettre aux clubs de vérifier leur niveau de sécurité et les aider le cas échéant à renforcer les dispositifs en se tournant au besoin vers les collectivités propriétaires des équipements. Dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, dans chaque club, chaque organisation, un « Monsieur Sécurité » doit pouvoir évaluer et recommander sur une base sérieuse à la hauteur des attentes qui sont toutes les nôtres.



## Calendrier National 2009 – Appel à candidature

Plusieurs Championnats ne sont pas encore attribués :

- ✓ Le Championnat de France Tir Nature
- ✓ Le Championnat de France Scratch Tir en Campagne
- ✓ La Finale des DR et le Championnat de France D2
- ✓ Le Championnat de France Arcs à Poulies
- ✓ Le Championnat de France Arcs Classique
- ✓ Le Championnat de France Vétérans, Tir en Campagne et 2 x 70 m.
- ✓ Le Championnat de France Beursault

**Si vous êtes intéressés, contacter le secrétariat du Président au 01.48.12.19.81**

## Qualification du championnat de France Tir en Campagne Par équipes de club 2008

Le nouveau décompte de point validé par la FITA nous oblige à revoir le processus de qualification du championnat de France par équipes de club.

En analysant l'évolution des scores il nous paraît très approximatif de vous proposer un plancher de qualification qui assurerait la participation habituelle à ce championnat. C'est pourquoi nous avons opté pour un classement national sélectionnant les 48 premières équipes.

### Modalités d'inscription :

- vous inscrivez votre équipe au greffe de la compétition en prenant le coupon d'inscription correspondant et en respectant la composition de l'équipe (une femme ou un bare-bow minimum, un arc à poulies maximum)
- vous faites valider le score à l'issue de la compétition par l'arbitre.
- Afin de pouvoir vous présenter un classement actualisé vous envoyez votre coupon à la fédération dans un délai de 10 jours maximum après la date de la compétition.
- vous joignez un chèque correspondant à l'inscription de votre équipe (qui vous sera retourné si vous n'êtes pas retenu)
- date limite de prise en compte des scores au 15 juillet 2008.

Nota : Il est rappelé que pour être pris en compte dans le classement national il suffit qu'une équipe réalise un seul score. A contrario, au fur et à mesure du déroulement de la saison et de l'évolution du classement, une équipe peut bien évidemment présenter d'autres scores, seul le plus élevé sera retenu



### BON DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DU PACK COMPLET SUR LA DEMARCHE FEDERALE D'ENSEIGNEMENT

*Éditée par les Editions Amphora – produit par la F.F.T.A.*

A l'occasion de la sortie de l'ouvrage et du DVD\*\* consacrés à la méthode d'enseignement utilisée depuis cette année lors des formations fédérales, la Fédération propose **Le livre et le DVD** au prix de **30 euros** port offert  
**Cette offre est valable jusqu'au 30 mai 2008**

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Total à régler
LIVRE ET DVD	<b>30 €</b>		€

Si vous ne voulez pas bénéficier de cette offre, vous avez toujours la possibilité de commander chacun de ces éléments séparément.

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Total
LIVRE	<b>22.80 €* </b>		€
Port	<b>3 €</b>		€
DVD	<b>15 €</b>		€
Port	<b>1.50 €</b>		€
<b>Total à régler</b>			€

Envoyer votre commande accompagnée du règlement par chèque libellé à l'ordre de la F.F.T.A  
268/270 rue de Brément  
93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex

**Pour tous renseignements 01.48.12.12.22**

\* Prix de vente public : 23,80 €

\*\* Le DVD est en vente uniquement à la F.F.T.A.